

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1097497/CAN500976/2506505 /
 Date : 08/12/2025
 Contact : CAMBRAYE Christophe

UI AURA - INEO RCC
 654 CRS DU 3E MILLENAIRE
 BP
 69792 ST PRIEST

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE 15000 AURILLAC	Permission accordée : Conforme à l'accord technique sous la référence 82 267 567ER du 14 aout 2025 Date et signature : (Nom et qualité) Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel  Philippe BENIT Le 09/12/2025 (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du))

Niveau d'urgence

Raccordement client : Oui

Localisation des Travaux

15130 YTRAC - RD145.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	171		m. d'alvéole	396	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne		200	m. d'artère		200
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité	5	4			
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité	2				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple, Réalisation d'artère aérienne,

Commentaires : Pose 1 appui telecom pour reprise client + régule patrimoine suite enfouissement des réseaux

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 07/01/2026

Durée prévisible des travaux : 90.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 31/12/2039



PÔLE APPUI TERRITORIAL

Direction des Mobilités

Service Entretien Exploitation et Réglementation

Affaire suivie par : D. ROUX

Tél. : 04 71 46 21 39

email : bprs@cantal.fr

Monsieur le Président

Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal

66 avenue de la République

15000 AURILLAC

Aurillac, le

14 AOÛT 2025

Monsieur le Président,

J'accuse réception en date du 30/07/2025 de votre déclaration préalable intitulée «Aménagement BT et EP Avenue de la Liberté» (R.D.n°145, Commune d'Ytrac) sous la référence 82 267 567ER.

Aussi, j'ai le plaisir de vous donner mon accord pour réaliser les travaux conformément à la proposition d'implantation du 19/06/2025 jointe au présent courrier et aux prescriptions techniques regroupées dans le Règlement de Voirie Départementale approuvé par délibération en date du 18 septembre 2015.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du Conseil départemental du Cantal
et par délégation
L'Adjoint au Directeur des Mobilités

Didier ROUX

Destinataire : 1

SEER : 1 + dossier

Coordonnateur Territorial Aurillac : 1

Conseil départemental du Cantal
28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex
tél. 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 42
cantal.fr

Chaque jour à vos côtés



PROPOSITION D'IMPLANTATION

CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / Territoire AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s) et Supports aériens

RD n° 145

Demande de: SLR pour le SDEC

Objet de la demande: Aménagement BT et EP

Commune(s): YTRAC : Av de la Liberté

Le 19 juin 2025, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC

Madame Jessica Lacoste représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

SOCIETE LARREN RESEAUX
30 rue Jacques Prévert
15000 AURILLAC
Tél : 04.43.55.15.94
www.groupe-larren.com

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Coordonnateur Territorial - AURILLAC

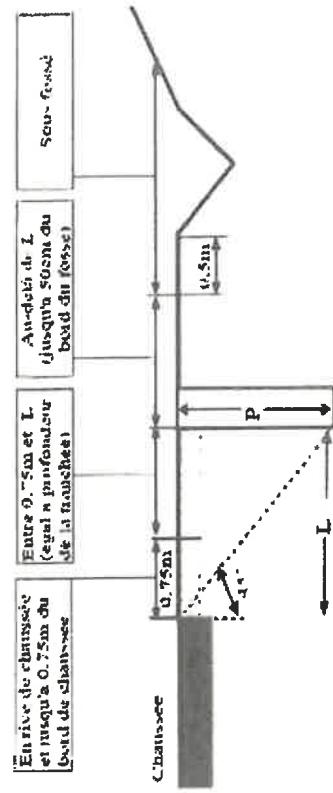
Vincent GALIBERT

Catégories et niveaux RD		LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC						N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI)	
		Sous accotement		En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.		Au-delà de L			
Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Repères Plans joints	Technique* TT, TE, FD, F, SA	Sous Chaussée	Sous fossé	Sous trottoir	Observations diverses			
1 Cat. 1 niv 1	Cat. 1 niv 2a	Au PR3+285	G	TT	195m		Réseaux EP Schéma 8		
1 Cat. 1 niv 2b	Cat. 2	Au PR3+430	G	SA					
	Cat. 3	Du PR3+300	G	TT			Supports aériens EP 9 Hors agglomération		
		Au PR3+340	G	SA					
		Au PR3+440	G	SA			Supports aériens EP 7 Hors agglomération		
		Au PR3+480	G	SA					
		Au PR3+520	G	SA			Supports aériens EP 6 En agglomération		
		Au PR3+560	G	SA					
		Au PR3+600	G	SA			Supports aériens EP 5 En agglomération		
							Supports aériens EP 4 En agglomération		
							Supports aériens EP 3 En agglomération		

Date de publication : 09/12/2025

		Supports aériens EP 2 En agglomération		Supports aériens EP 1 En agglomération			
		Au	G	SA			
	Au PR3-640						
	Au PR3-680	G		SA			
	Du PR3+480						
	Au PR3+800	G		TT			
	Au PR3+480						
	Au PR3-530			TT			
	Au PR3-640			TT			
	Au PR3+740			TT			
	Du PR3+725	D		TT			
	Au PR3-800						

Conformément au plan : YTRAC-82 267 567 ER-2



- * Techniques :
 - TTI = tranchées traditionnelles
 - TE = tranchées étroites
 - FD = Forage dirigé
 - F – Forage
 - SA = Supports aériens

Date de publication : 09/12/2025

**Schéma n°7 Tranchée isolée sous chaussée de toutes les RD (cat. 1, 2 et 3)
(projet à faible impact type branchement particulier)**

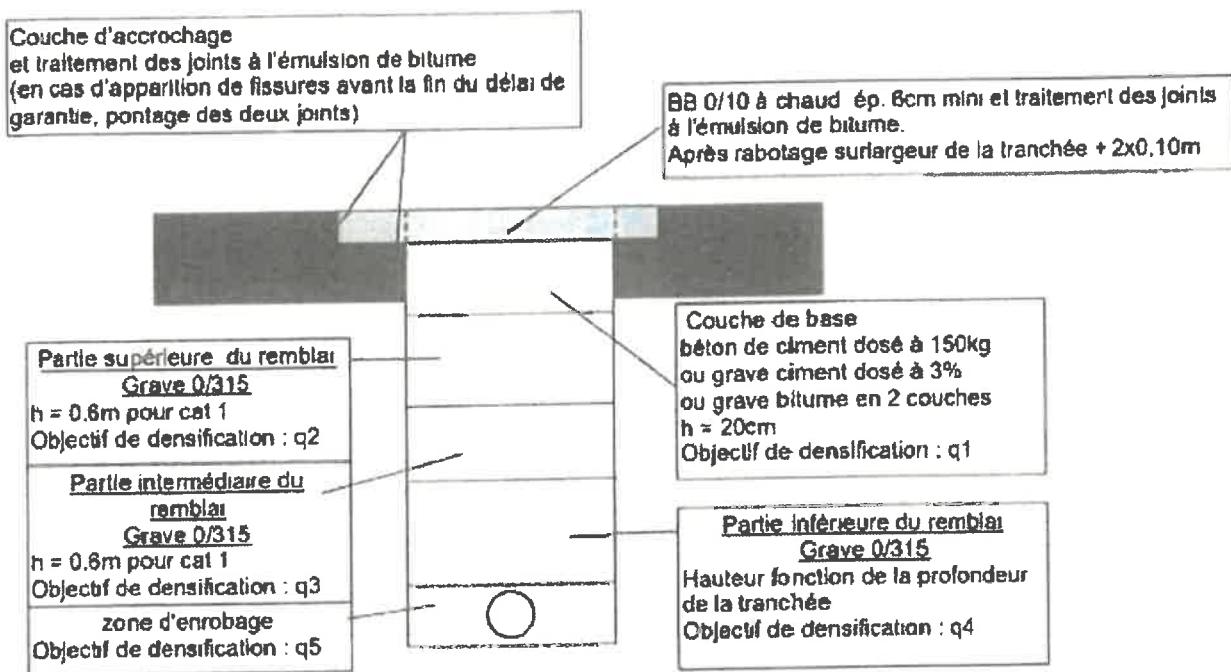
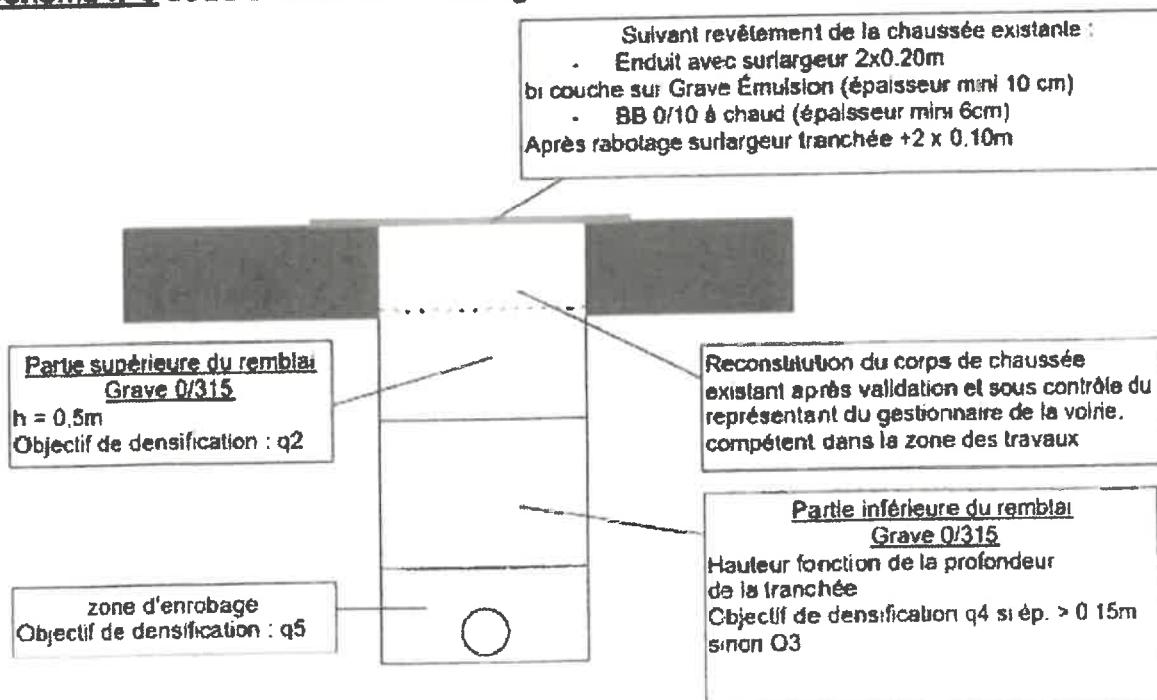


Schéma n°8 sous chaussée RD catégorie 1 niv.2b, cat.2 et 3 pour tranchée longitudinale



Date de publication : 09/12/2025